

Vers la Coh'AIReance Territoriale

L'AIR est une ressource naturelle vitale pouvant être exposée à des perturbations comme le climat ou la pollution. Elle doit être comprise et traitée de façon systémique, afin de proposer de nouvelles politiques ambitieuses, tout en répondant aux objectifs de sobriété instaurés par la loi Climat et la loi ZAN, mais aussi aux besoins de la population. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la **révision du SCoT du Pays de Rennes**, pour développer un territoire sobre et résilient, **4 actions** sont développées afin de répondre aux enjeux en matière d'aménagement durable à l'**horizon 2045**.

La ressource AIR en chiffres

4 EPCI **2** principaux secteurs émetteurs

Agriculture
19,8 % des émissions

Transports
42,45 % des émissions

5 polluants mesurés

103 jours avec une qualité de l'air dégradée ou mauvaise

40 000 † décès estimés à cause de la pollution de l'air

250 000 déplacements quotidiens entre Rennes et sa périphérie

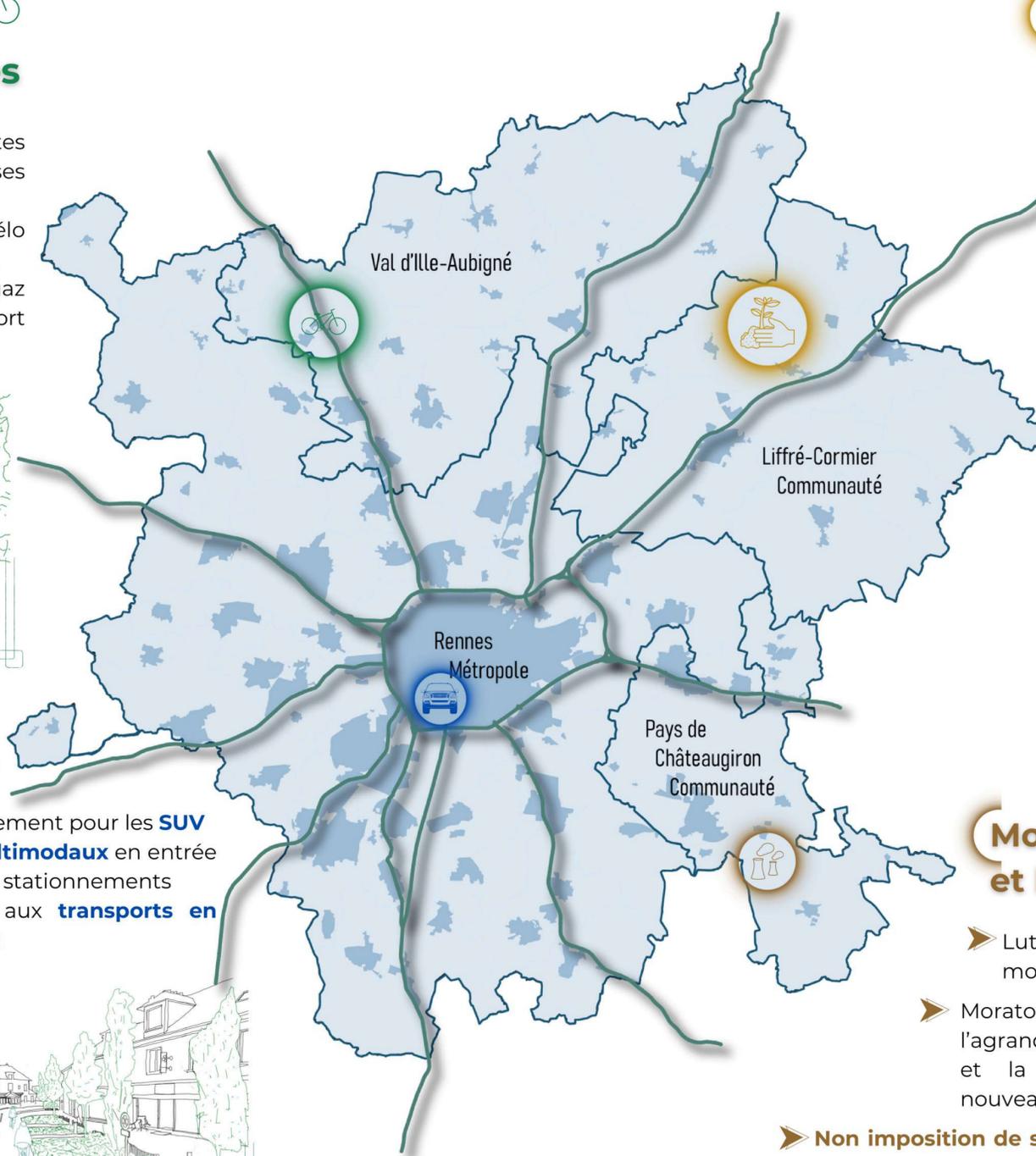
Autoroutes cyclables

- Construire **100 km** d'autoroutes cyclables reliant Rennes à ses communes limitrophes d'ici 2045.
- Augmenter de **50%** la part du vélo dans les déplacements quotidiens.
- Réduire de **30%** les émissions de gaz à effet de serre liés au transport urbain.



Villes sans voitures

- Augmentation du prix du stationnement pour les **SUV**
- Création de **pôles d'échanges multimodaux** en entrée de ville et réduction du nombre de stationnements
- Déplacements en ville réservés aux **transports en commun et aux mobilités douces**
- **Végétalisation** des places de stationnement



Favoriser une agriculture durable et de proximité

- Accompagnement de l'industrie agricole dans une **transition** vers un modèle répondant aux objectifs européens contre l'utilisation de pesticides dans la production
- Favoriser l'implantation de nouveaux exploitants ayant pour vocation de suivre ce modèle ambitieux
- Mise en place d'un système **circuit court** pour la diffusion et la commercialisation des denrées alimentaires au sein du Pays de Rennes
- Instauration une **souveraineté alimentaire** au sein du pays, en restant dans ses limites spatiales, à **hauteur de 100% en 2045**

Moratoire sur les extensions et les nouvelles industries

- Lutte contre les élevages intensifs et moratoire sur les **fermes-usines**.
- Moratoire **contre la création** ou l'agrandissement de plateformes logistiques, et la création ou l'agrandissement de nouveaux centres commerciaux.
- **Non imposition de seuils** de pollution mais **évaluations au cas par cas** pour ne pas stopper tout projet qui pourrait être vertueux pour l'emploi local et la transition énergétique.